

Compte rendu du Bureau du 13 février 2020

Etaient présents :

Jean-Christophe Pagès et Emmanuel Roques (sur place)

Claudine Franche, Pascal Boireau et Jean-Christophe Gouache (par téléphone)

Ordre du jour :

- 1) Saisines à valider**
- 2) Points d'actualité du HCB**

1) Saisines validées

- 2 saisines de la Direction générale de la recherche et de l'innovation sur les dossiers (de déclaration et d'agrément) d'utilisation confinée d'OGM.

Il s'agit de 211 projets constitués de 47 projets de demande d'agrément et 164 projets de déclarations d'utilisation (dont 5 demandes d'utilisation pour des sites hospitaliers et 5 essais cliniques).

Les dossiers seront inscrits à l'ordre du jour du CS confiné du 24 février 2020.

- 1 saisine de la Direction générale de la prévention des risques concernant un médicament.

L'agence européenne du médicament a reçu une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un médicament de thérapie génique de la leucodystrophie métachromatique.

L'analyse de l'évaluation des risques environnementaux est à transmettre au plus tard le 2 mars prochain.

La séance du CS du 25 février ne pouvant plus accueillir de point supplémentaire à son ordre du jour, ce dossier sera traité hors séance.

2) Points d'actualité du HCB

- Saisines à venir

La DGRI a informé le HCB de la transmission imminente de plusieurs dossiers relatifs à des demandes d'utilisation d'OGM pour réaliser des recherches sur le COVID-19 et de la nécessité de les traiter en urgence, en réponse à un courrier du DGS. A cet effet, le Bureau a, d'une part, identifié deux membres du CS pour se tenir prêt à expertiser ces dossiers et, d'autre part, validé le besoin de les traiter hors séance du CS pour permettre la transmission des avis du HCB au ministère de la recherche dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, le HCB sera également sollicité très prochainement par le Gouvernement puisque la décision du Conseil d'Etat du 7 février 2020 « Organismes obtenus par mutagenèse », dans son article 2, indique que : « ... le Premier ministre, dans un délai de six mois à compter de la notification de cette décision, de modifier le a) du 2° de l'article D. 531-2 du code de l'environnement, en fixant par décret pris après avis du Haut Conseil des biotechnologies, la liste limitative des techniques ou méthodes de mutagenèse traditionnellement utilisées pour diverses applications et dont la sécurité est avérée depuis longtemps ».

- Nomination de membres au CEES

Conformément aux dispositions de l'article L. 531-4-1 du code de l'environnement, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques a informé le HCB de la nomination de deux de ses membres députés pour participer, en qualité de membres titulaire et suppléant, aux réunions et travaux du CEES.

- Intervention du HCB à l'Assemblée nationale : commission d'enquête "Lutte contre la propagation des moustiques Aedes et des maladies vectorielles »

Une commission d'enquête chargée d'évaluer les recherches, la prévention et les politiques publiques à mener pour lutter contre la propagation des moustiques *Aedes* et des maladies vectorielles, a été créée par l'Assemblée nationale.

Son objet va la conduire à étudier successivement plusieurs aspects :

- évaluer les recherches, notamment entomologiques, médicales et épidémiologiques sur les dynamiques de propagation des moustiques et des maladies vectorielles associées (notamment la dengue, le Zika, le chikungunya, la fièvre jaune, le virus du Nil occidental) ;
- évaluer les politiques de prévention sous leur double aspect : la prévention de la propagation et de la prolifération des moustiques ; les mesures de prévention des épidémies de maladies vectorielles ;
- évaluer les politiques publiques, comprenant notamment les dispositifs de surveillance et d'alerte et les dispositifs de lutte contre les arboviroses, et notamment les plans ORSEC mis en œuvre pour lutter contre les épidémies.

Dans le cadre de ses travaux, la commission a reçu, jeudi 13 février, le HCB pour une audition.